



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 22 MAI 2009

Monsieur Olivier Borne
7 route de laillé
35131 Pont Péan

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Affaire suivie par Laëticia BOUVIER
Conseillère arts plastiques

Poste : 02 99 29 67 93
aylmer.EXT@culture.gouv.fr

REF :LB/AA/CAP

Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre
35044 Rennes cedex

Téléphone 02 99 29 67 67
Télécopie 02 99 29 67 99

Monsieur,

Suite à votre demande d'aide à la création, votre dossier a été examiné lors de la commission régionale qui s'est déroulée le 28 avril 2009 à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne.

La commission a défini les critères d'appréciation et de jugement des dossiers :

- activité artistique régulière
- cohérence et évolution de la démarche de l'artiste
- adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence
- articulation du projet avec l'ensemble de la démarche de l'artiste
- conditions de faisabilité et réalisation du projet présenté

L'analyse de votre demande a fait l'objet de débats concernant un critère d'appréciation : cohérence et évolution de la démarche artistique.

La commission n'entend pas soutenir un projet dont elle ne perçoit pas les enjeux artistiques et auquel est ne reconnaît pas de visibilité dans les réseaux du champ des arts plastiques.

En conséquence, sur avis de la commission, je ne peux donner une suite favorable à votre demande d'aide individuelle à la création.

Votre documentation artistique est à votre disposition au service arts plastiques à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jean-Yves LE CORRE